# Santé publique et développement: politique de la Communauté et des États membres en matière de SIDA dans les PVD

1994/2007(COS) - 07/01/1994 - Document de base non législatif

Cette communication de la Commission vise à présenter la politique de la Communauté et de ses Etats membres en matière de SIDA dans les PVD. Selon cette communication, on prévoit que, d'ici l'an 2000, 40 millions de personnes seront infectées par le virus, dont la majeure partie (80 à 90%) dans les PVD. La communication propose des solutions pour aider ces populations à relever le défi posé par le SIDA et donc pour enrayer l'épidémie. La principale solution consiste à soutenir les efforts de prévention en temps opportun et une série d'objectifs prioritaires sont proposés : - permettre aux gouvernements de minimiser la propagation de l'épidémie tout en prévenant la discrimination et l'exclusion des personnes infectées; - permettre au secteur de la santé de faire face au SIDA d'un point de vue économique; - aider à réduire l'impact de l'épidemie sur l'économie locale; - accroître la connaissance des modes de transmission du SIDA. Une ligne budgétaire communautaire consacrera en 1994, 12,5 millions d'Ecus pour prévenir le SIDA dans les PVD.